



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/L.389
24 juin 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Onzième session
São Paulo, 13-18 juin 2004

**UN PARTENARIAT POUR LA FORMATION, L'ENSEIGNEMENT
À DISTANCE ET LA CONSTITUTION DE RÉSEAUX**

Débat thématique interactif

17 juin 2004 – Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED

1. La session était présidée par M. Mbaye Diaye, Premier Conseiller à la Mission permanente du Sénégal à Genève, et animée par M. Juma Ngasongwa, Ministre de l'industrie et du commerce de la Tanzanie. Les personnalités suivantes sont intervenues dans le débat:

- ❖ S. E. M. Juan Pablo Lohlé, Ambassadeur d'Argentine au Brésil
- ❖ M. Jacques Vauthier, Directeur de l'École d'ingénierie de la formation à distance, Centre national d'enseignement à distance (France)
- ❖ M. Carlos Lopes, Coordonnateur résident de l'ONU au Brésil
- ❖ M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la CNUCED
- ❖ M. Mário Ferreira Presser, Coordonnateur, Programme de la diplomatie économique, Institut d'économie de l'Université d'État de Campinas (UNICAMP), Brésil
- ❖ M. Azad Parahoo, Directeur du Centre d'enseignement à distance de l'Université de Maurice

2. La mondialisation croissante de l'économie fait du savoir un facteur déterminant du développement socioéconomique. Les participants ont donc souligné la nécessité pour les pays en développement d'acquérir et de produire des connaissances qui leur permettent, entre autres choses, de formuler et de mettre en œuvre leur propre politique économique et de prendre des décisions qui correspondent à leurs priorités et intérêts nationaux, de manière à tirer le meilleur parti des possibilités et des avantages de la mondialisation. Les participants ont reconnu qu'un renforcement des capacités propre à doter un pays d'une masse critique de décideurs compétents était un processus à long terme qui ne pouvait réussir que grâce à une action soutenue inscrite dans une perspective à long terme.
3. Les intervenants et les délégations ont souligné la nécessité d'intégrer la formation des compétences en matière de commerce et de développement dans l'enseignement ordinaire, en particulier dans les cours et les recherches universitaires et post-universitaires. Les universités jouent un rôle décisif dans l'acquisition du savoir et des compétences dans tous les secteurs de la vie politique et économique: elles forment les décideurs d'aujourd'hui et de demain, elles fournissent aux gouvernements des conseillers et des experts pour les questions touchant la politique économique nationale et elles font mieux comprendre le commerce et l'investissement et leur contribution à la réalisation des objectifs généraux du développement. L'acquisition du savoir et des compétences doit passer par la coopération avec d'autres parties prenantes et avec la société civile.
4. Les programmes et la recherche universitaires doivent reconnaître le caractère pluridisciplinaire des problèmes du commerce international, de l'investissement et du développement et les traiter de façon intégrée. Une idée importante a été soulevée au cours de la réunion, c'est la nécessité d'exploiter les connaissances et les compétences locales existantes et de les étoffer en adaptant les connaissances acquises auprès d'autres pays aux conditions et aux besoins locaux, afin que les programmes de formation soient vraiment utiles et en prise sur l'actualité.
5. Les progrès récents des technologies de l'information et de la communication peuvent faciliter le renforcement des capacités en élargissant la gamme des sources d'information et des programmes d'enseignement et en facilitant les relations et les échanges avec les individus et les institutions d'autres pays. En particulier, les réseaux empruntant la voie de l'Internet peuvent

constituer un puissant outil de développement des capacités, étant donné leur caractère participatif et déterminé par la demande. L'accent a été mis tout particulièrement, au cours de la réunion, sur la promotion de la diversité culturelle et sur le besoin connexe de création de contenu local à partager entre pays développés et pays en développement.

6. Le développement des capacités dans les pays en développement, aux échelons individuel, institutionnel et sociétal, est devenu une dominante et un enjeu majeur des activités de coopération technique. Afin de donner plus d'impact à ces activités, les pays doivent assumer la responsabilité du processus, se l'approprier et fixer leurs propres priorités. Ils pourront ainsi passer d'un transfert de savoir à sens unique à l'acquisition interactive plus systématique de connaissances et adapter les connaissances internationales à leur situation propre.

Les programmes d'assistance technique doivent encourager le dialogue Sud-Sud et reconnaître que le processus exige un engagement à long terme en faveur du renforcement des capacités.

7. Les participants ont relevé que la CNUCED avait un rôle capital à jouer dans le renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration d'une politique économique. Depuis sa création il y a 40 ans, l'organisation est un lieu privilégié de réflexion sur le commerce et le développement et elle a élaboré des programmes efficaces à l'appui du renforcement des capacités locales dans ce domaine. Les travaux d'analyse de la CNUCED pourraient être plus efficaces encore si leurs résultats étaient intégrés méthodiquement dans les programmes de formation, de recherche et d'enseignement des pays, de manière à faire de ces travaux un outil de développement performant. Dans cette optique, le Secrétaire général de la CNUCED a lancé officiellement, à la fin de la session, l'Institut virtuel de la CNUCED sur le commerce et le développement, appelé à devenir le principal instrument de coopération systématique entre la CNUCED et les universités des pays membres.

8. L'Institut vise à aider ces institutions, particulièrement dans les pays en développement, à améliorer leurs moyens de conception et de prestation de cours de grande qualité et de recherche concernant le commerce et le développement. À cet effet, il leur donnera accès, par son site Web, à certains documents de fond de la CNUCED et il leur donnera aussi des conseils concernant l'utilisation de ces documents à l'appui d'activités indépendantes de formation et d'enseignement. En outre, il offrira aux établissements universitaires qualifiés la possibilité d'adhérer au réseau de l'Institut virtuel de la CNUCED; ils pourront ainsi améliorer leurs

programmes d'études et leurs travaux de recherche en adaptant leurs ressources (matériel didactique et recherche) et leurs données d'expérience, qu'ils partageront avec d'autres membres, et en renforçant leur coopération avec la CNUCED. En mettant l'accent sur le renforcement des capacités en vue de la prise de décisions, particulièrement dans le domaine de l'action des pouvoirs publics, l'Institut contribuera aussi à renforcer les liens entre les milieux universitaires et le gouvernement des pays membres.

9. Les délégations se sont déclarées favorables à la création de l'Institut, qu'elles considèrent comme une contribution utile à leurs efforts pour créer une capacité décisionnelle locale et pour renforcer l'enseignement et la recherche dans leur pays. En aidant les universités à intégrer dans leurs programmes des cours sur le commerce, l'investissement et le développement, l'Institut contribuerait à renforcer l'impact à long terme des travaux de la CNUCED sur le développement des capacités dans les pays membres.
